



CHARTRE ETHIQUE FOURNISSEUR

Alstef Group, spécialiste de solutions automatisées clés en main pour les marchés de l'aéroportuaire, de l'intralogistique et des systèmes de tri colis, a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions intelligentes qui leur font bénéficier durablement d'un système automatisé, sur mesure, performant, évolutif et innovant.

Alstef Group s'engage à prendre en considération le développement durable en amont des projets, de l'intégrer systématiquement dans les solutions proposées aux clients.

La présente charte éthique formalise la volonté d'**Alstef Group** de faire partager ses valeurs **et** son engagement éthique auprès de ses fournisseurs.

La réussite de la charte éthique dépend de son application par les **Fournisseurs d'Alstef Group**, de la coopération, de la confiance mutuelle et du respect entre **Alstef Group** et ses Fournisseurs.

L'écoute client, l'innovation, le savoir-faire, l'engagement et l'esprit d'équipe font partie des valeurs fondamentales d'**Alstef Group**. En conséquence, **Alstef Group** demande à ses Fournisseurs de s'inscrire dans cette démarche.

Les Fournisseurs d'**Alstef Group** devront toujours se conformer aux lois et règlements applicables ainsi qu'aux demandes spécifiques d'**Alstef Group** visant à mettre en œuvre les engagements de la présente Charte dans le respect des lois. A ce titre, le Fournisseur doit s'assurer que ses propres fournisseurs, sous-traitants et partenaires respectent les principes de cette Charte éthique.

1. NOS ENGAGEMENTS ETHIQUES

Alstef Group porte « l'engagement » comme valeur forte de son entreprise. L'engagement implique « responsabilité et professionnalisme dans les rapports humains au sein de l'entreprise et avec les clients et partenaires ». Cependant, « l'engagement » ne peut exister que dans le respect des lois et des réglementations.

Alstef Group attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent cette vision d'entreprise. Le Fournisseur s'engage à respecter dans toutes ses activités le cadre légal, local, fédéral, national ou international, qui y est applicable, ainsi que les politiques éthiques d'**Alstef Group**, et en particulier à :

A. DÉVELOPPER DES PRATIQUES COMMERCIALES LOYALES ET TRANSPARENTES

Alstef Group collabore avec ses Fournisseurs dans le cadre de pratiques commerciales loyales et transparentes, respectueuses de l'éthique et de la légalité.

Le Fournisseur doit se conformer aux règles applicables du droit de la concurrence. Il s'interdit toute entente sur les prix et toute pratique déloyale visant à entraver le libre jeu de la concurrence Il s'interdit tout conflit d'intérêt, toute contrefaçon et respecte les règles en matière de propriété intellectuelle.

Aucun Fournisseur ne doit se trouver en situation de dépendance économique vis-à-vis d'**Alstef Group**. Le cas échéant, le Fournisseur se doit de développer son activité commerciale lui permettant de sortir de cette dépendance.

B. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION, LE TRAFIC D'INFLUENCE

La corruption et le trafic d'influence sont évidemment inacceptables au sein d'**Alstef Group**.

Alstef Group exige donc de ses fournisseurs de se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de corruption, de trafic d'influence. En conséquence, le Fournisseur s'interdit d'avoir des comportements pouvant être qualifiés de corruption passive ou active. Le Fournisseur s'engage à ce que ses collaborateurs ne proposent, ni n'acceptent de l'argent ou des cadeaux de valeur afin d'obtenir un avantage, un traitement de faveur ou d'influencer une prise de décision dans le cadre d'une relation commerciale visant à l'obtention d'un contrat.

Plus précisément, la politique en termes de CADEAUX, se limite à offrir ou accepter des cadeaux d'une valeur symbolique et modeste. Ces cadeaux ne peuvent en aucun cas être utilisés comme un moyen d'influencer une décision pendant la période de conclusion d'un contrat.

C. EVITER LES CONFLITS D'INTERETS

Alstef Group est particulièrement attentif aux conflits d'intérêts.

A ce titre, les Fournisseurs doivent éviter toutes les situations où leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux d'**Alstef Group**. Le Fournisseur s'engage en conséquence à informer toute situation de conflit d'intérêts réels ou potentiels sans délai à **Alstef Group**.

D. GARANTIE LA CONFIDENTIALITE

Alstef Group et le Fournisseur s'engagent mutuellement à garantir la confidentialité des informations transmises dans le cadre des engagements contractuels. Le Fournisseur garantit également la confidentialité des informations transmises par **Alstef Group** et qui concerneraient des clients, prestataires ou autres fournisseurs et sous-traitants. Il s'interdit de diffuser de manière quelconque lesdites informations auprès de ses propres clients, fournisseurs ou sous-traitants. Il s'engage à informer ses propres collaborateurs, qui seraient amenés à en connaître, sur le respect de cette obligation de confidentialité.

2. NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Alstef Group attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent une vision sociale de l'entreprise.

Dans cette perspective, le Fournisseur s'engage à respecter les Conventions Internationales ainsi que l'ensemble de la réglementation Internationale, Nationale et Locale en matière de Droits de l'Homme et du Code du Travail.

Notamment, le Fournisseur s'interdit d'avoir recours au travail des enfants, au travail forcé, et au travail dissimulé.

Le Fournisseur garantit la liberté d'association, le droit à la négociation collective et à la non-discrimination.

En toute impartialité, le Fournisseur s'engage à appliquer les principes d'égalité des chances et de traitement équitable.

3. NOS ENGAGEMENTS SANTE / SECURITE

Alstef Group s'engage à respecter la réglementation du travail en matière de santé et sécurité dans le cadre de ses projets.

Dans cette optique, **Alstef Group** exige également de ses fournisseurs de s'y conformer.

D'une part, le Fournisseur se met en conformité avec toute réglementation susceptible d'impacter les pièces et matériels fournis à **Alstef Group**.

Le Fournisseur déclare être à jour de ses obligations réglementaires et notamment :

- Ne pas utiliser de substances chimiques prévues telles que dans la Directive Européenne RoHS pour la fabrication des équipements électriques et électroniques commercialisés à **Alstef Group**

- S'être acquitté de ses obligations d'enregistrement pour les substances chimiques susceptibles d'être contenues dans les matériels commercialisés à **Alstef Group**
- Être à jour dans le paiement de ses écocontributions
- Avoir réalisé ses déclarations obligatoires
- Avoir obtenu les attestations nécessaires à la commercialisation (certificat CE, ...)

Le Fournisseur garantit le respect de la santé et de la sécurité des utilisateurs de ses matériels.

Le Fournisseur informe, sans délai, **Alstef Group** de toute modification apportée à ses matériels ou à leur composition et susceptible d'impacter leur conformité réglementaire.

Le Fournisseur engage son entière responsabilité dans le cadre de préjudice direct ou indirect subi par **Alstef Group** et ses Clients et imputable à un manquement à ses obligations légales.

D'autre part, le Fournisseur s'assure de la santé / sécurité de ses collaborateurs et de ses installations sur l'ensemble de ses sites de production et d'intervention, conformément à la réglementation applicable.

Notamment, il établit une analyse de risques sécurité et définit des mesures de prévention (PPSPS ou Plan de Prévention ou Method of Statement) lors de ses interventions sur les sites clients d'**Alstef Group**.

Le Fournisseur agit dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail de ses Collaborateurs et de ses Sous-Traitants.

4. NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Alstef Group est engagé dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Alstef Group encourage ses Fournisseurs à développer une politique RSE (Responsabilité Sociétale Entreprise).

Le Fournisseur met en place des actions pour réduire son impact et celui de ses matériels sur l'environnement (tels que l'éco-conception, l'utilisation de ressources et matériels réutilisables, réemployables ou recyclables).

Le Fournisseur met en œuvre des stratégies logistiques permettant d'optimiser et de rationaliser les transports et de diminuer son impact carbone.

Il s'interdit l'emploi de substances dangereuses pour l'environnement dans ses produits finis.

Le Fournisseur s'efforce, si possible, de recourir à des technologies respectueuses de l'environnement et économes en énergie.

Il limite les déchets générés par ses processus industriels et ses produits finis en fin de vie. Il veille à leur élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement, y compris lors de ses interventions sur site client.

5. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Alstef Group se réserve le droit d'auditer le Fournisseur afin de s'assurer de la mise en application de la présente Charte.

Dans le cas où le Fournisseur ne pourrait pas respecter certaines dispositions de cette Charte, il sera tenu d'en faire part à **Alstef Group** afin de trouver un accord sur la ou les disposition(s) concernée(s).

Le Fournisseur est également responsable de ses Sous-Traitants et de ses Fournisseurs. Il s'assure du respect par ceux-ci des engagements prévus à la présente Charte, dans le cadre des projets contractualisés avec **Alstef Group**.

Je soussigné(e) accepte la présente « Charte éthique fournisseur » d'**Alstef Group** et engage mon entreprise à respecter les principes édictés dans cette dernière.

Nom de l'entreprise :

Date :

Fonction :

Signature et tampon de l'entreprise